

Association
AMISOF



APPEL A CANDIDATURES, DOTATIONS 2025

Pour une meilleure intégration des plus faibles

L'Association AMISOF a été créée à l'été 2024 avec un objectif simple : Aider ceux qui aident.

Il s'est agi pour nous d'utiliser nos réseaux et nos expertises pour mobiliser des fonds à destination des associations d'intérêt général avec un intérêt particulier pour les plus petites d'entre elles.

L'Association a pour objectif d'aider et d'apporter une assistance aux personnes en difficulté, en luttant contre l'exclusion par des actions d'insertion, de création, de développement de projets, dans la vie sociale et l'activité économique.

L'Association est animée par un esprit de solidarité et d'entraide dans l'optique de permettre à tous de pouvoir s'épanouir tout en tenant compte de chaque besoin spécifique.

L'appel à projets

Le thème de l'appel est : « Pour une meilleure intégration des plus faibles. »

L'Association soutiendra des actions s'inscrivant plus particulièrement dans les thèmes suivants :

- Le soutien matériel aux personnes fragiles et précaires (alimentation, hébergement, logement, etc.).
- L'amélioration de l'accès aux droits, à la santé, à l'éducation, à la culture, au travail, à la formation, à la lutte contre l'illettrisme, aux transports et à tous domaines pouvant contribuer aux objectifs généraux d'assistance.
- L'amélioration de l'accès aux services administratifs essentiels, y compris par la lutte contre l'illettrisme numérique.
- L'amélioration des capacités d'insertion (langue, lecture, culture, etc.).
- La lutte contre l'isolement.
- Enfin, et de manière générale, toute action visant à favoriser l'intégration des personnes les plus faibles et démunies.

La notion de projets recouvre ici aussi bien des projets nouveaux que des actions en cours de mise en œuvre.

Qui est éligible ?

L'appel à projets s'adresse aux structures et associations :

- D'intérêt général à but non lucratif,
- Ayant plus d'une année d'existence,
- Exerçant sur le territoire métropolitain.

Critères de sélection

Tous les dossiers émanant de structures éligibles et s'inscrivant dans les thèmes prévus seront examinés. Seront toutefois particulièrement pris en compte les éléments suivants :

- La faisabilité et la viabilité des actions.
- L'efficacité globale des actions vis-à-vis des critères d'intégration.
- La taille de la structure.
- La solidité générale du dossier.

Forme de l'aide

L'Association soutien des actions qui auront lieu au cours de l'année 2025.

L'enveloppe allouée pour chaque action retenue ira de 1.000 à 5.000 € en fonction des besoins exprimés.

La première moitié sera versée à l'issue du processus de sélection, soit au plus tard début 2025. La seconde moitié sera versée à l'issue d'un point d'étape dont la date sera définie conjointement en fonction du projet.

Contenu du dossier de sélection

Conscient des lourdeurs engendrées par les multiples appels à projets, nous nous sommes efforcés de proposer un dossier aussi simple que possible, même si les contraintes légales l'alourdissent inmanquablement.

Le dossier devra contenir :

- Déclaration de création, de modification au JO.
- Copie des statuts.
- Copie des états financiers des deux derniers exercices (ou du dernier si l'association a moins de 2 ans).
- Rapport d'activité de l'année précédente (à défaut PV de la dernière Assemblée générale).
- Formulaire de candidature à télécharger sur amisof.org.

- La charte des Bénéficiaires signée.

Il sera envoyé par mail exclusivement à : contact@amisof.org.

La date limite est fixée au **31 Décembre 2024**.

Présélection et information des candidats

Les candidats seront informés au plus tard deux semaines après réception de la sélection du projet pour examen ou de son rejet lié à une non conformité, qu'elle soit formelle ou porte sur le fond.

Au cours de cette phase, l'Association pourra prendre contact directement avec les associations candidates en vue d'obtenir les éventuelles précisions que les membres du comité de sélection jugeront nécessaires.

Validation du projet par le comité de sélection

Les dossiers sélectionnés seront examinés par les comités de sélection de décembre 2024 pour les dossiers reçus avant le 1^{er} décembre 2024 et janvier 2025 pour les autres.

Lauréats et non lauréats seront informés par mail au plus tard le 31 décembre 2024 pour le premier comité de sélection et le 31 janvier 2025 pour le second.